

Postulat

Déposé par : PLR Boudry-Areuse

Séance du Conseil général de Boudry : 15 décembre 2025

Centralisation des services communaux au centre-ville

Le Conseil général de Boudry :

- vu que les services administratifs de la commune sont actuellement regroupés sur un site situé hors du centre-ville, sis Rue des Addoz 68,
- considérant que la localisation rend l'accès peu aisé pour une grande partie de la population (*distance, accès limité en transport public, accès par le biais d'un pont dangereux d'une seule voie, sans trottoirs ni piste cyclable, etc*),
- considérant qu'une implantation des services communaux au centre-ville renforcerait leur accessibilité multimodale, leur visibilité et leur rôle au cœur de la vie civique,
- considérant qu'une telle centralisation contribuerait également à dynamiser le centre de Boudry et à rapprocher l'administration de ses habitantes et habitants,

Demande au Conseil communal d'étudier les possibilités de relocalisation et de centralisation des services communaux au centre-ville, et de présenter un rapport examinant :

- les sites envisageables ;
- les coûts et bénéfices attendus ;
- les impacts organisationnels ;
- Les avantages en termes d'accessibilité multimodale (*accès en transport public, à pied, en voitures, etc*)
- ainsi que les étapes et délais possibles pour une mise en œuvre.

Note explicative au postulat : Centralisation des services communaux

Actuellement, les services administratifs de la commune de Boudry sont regroupés sur un seul site, situé en dehors du centre-ville.

Cette localisation présente certains inconvénients :

- **Accessibilité réduite** : le site actuel est moins bien desservi et moins pratique d'accès pour une partie de la population, notamment les personnes âgées, les personnes sans véhicule ou celles qui utilisent les transports publics.
- **Éloignement du centre** : les habitantes et habitants ne bénéficient pas d'un contact direct avec leur administration au cœur de la vie communale.
- **Manque de visibilité** : la maison communale, en étant décentrée, est moins identifiable comme point de référence de la collectivité.

La centralisation des services administratifs au centre-ville permettrait :

- **Une meilleure proximité avec la population**, en plaçant les services au cœur de la cité.
- **Un renforcement du rôle civique du centre-ville**, en y intégrant la présence de l'autorité communale.
- **Une accessibilité accrue**, notamment grâce à la proximité des commerces, des transports publics et des espaces publics.
- **Une visibilité institutionnelle renforcée**, avec une maison communale clairement identifiable et au centre de notre Commune.

Le travail préparatoire permettrait d'objectiver les choix et d'ouvrir une réflexion sur la place de l'administration communale dans le développement du centre de Boudry.

Ainsi à Boudry, le 25.11.2025

Delio Musitelli
Chef de Groupe PLR

